

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
28 avril 2016

Date de convocation

22 avril 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Frédéric JOORIS

L'an deux mil seize, le vingt huit avril à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, , M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

**Absents excusés** : Mme Anne-Christine LALLEMENT, Mme Emélie BLAISON (procuration à M. Frédéric JOORIS), M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

**Délibération**  
**N° 30-2016**

**OBJET : TARIF DE LA MARCHE GOURMANDE**

Vu la délibération n°36-2014 en date du 03 juillet 2014 concernant la création d'une régie communale pour l'animation du village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de la régie, les tarifs de la marche gourmande par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la façon suivante :

**Inscriptions :**

Pour les adultes : 28 €

Pour les enfants de 6 à 12 ans : 14 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160503-30-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

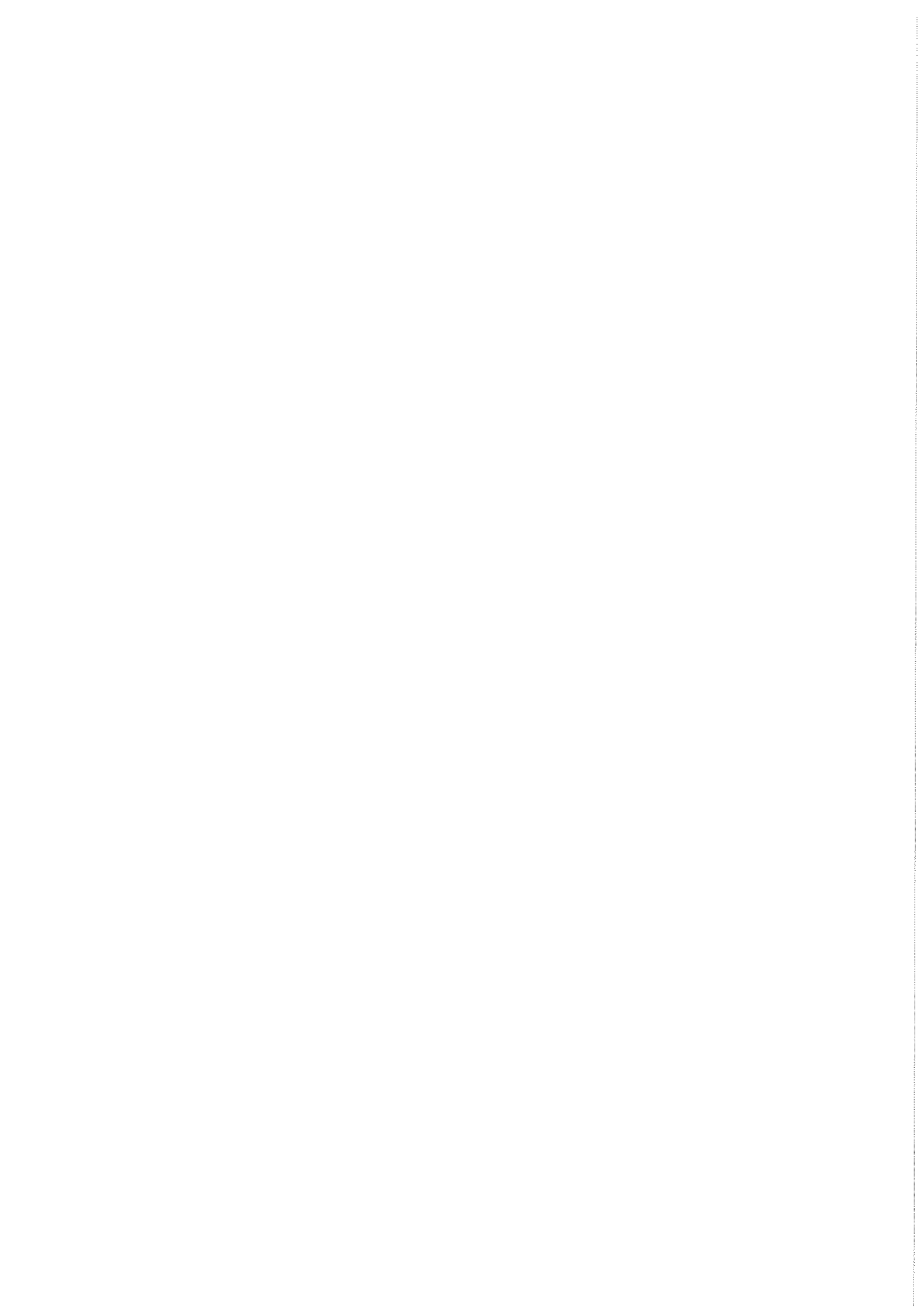
Réception par le préfet : 03/05/2016

Publication : 03/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER







# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 avril 2016

Date de convocation

22 avril 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

Frédéric JOORIS

L'an deux mil seize, le vingt huit avril à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Étaient présents :** M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, , M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

**Absents excusés :** Mme Anne-Christine LALLEMENT, Mme Emélie BLAISON (procuration à M. Frédéric JOORIS), M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération  
N° 31-2016

### OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA ZAC HERBUE CHALIN, DE LA VOIE VERTE ET DES PARKINGS

Vu les besoins d'aménagement et de sécurisation de la ZAC Herbue Châlin, de la voie verte et des parkings des bâtiments municipaux,

Vu le courrier de la société SAFLOR daté du 20 janvier 2016, donnant son accord pour exécuter les travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie de la ZAC Herbue Châlin.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs de l'aménagement et de la sécurisation de la ZAC Herbue Châlin, de la voie verte et des parkings des bâtiments municipaux.

Les objectifs de ce projet sont :

- De disposer d'un quartier sécurisé pour les habitants et les utilisateurs et proposer un équilibre entre les différents usagers (piétons, cycles, VL, PL) pour la ZAC Herbue Châlin,
- De sécuriser la traversée du RD90 par la voie verte,
- D'améliorer les conditions de sécurité et circulations des parkings municipaux (de la salle des fêtes et de la maison des associations)

Les résultats attendus sont les suivants :

- Amélioration des conditions de sécurité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160428-31-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2016

Publication : 03/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

- Sécurisation pour les usagers,
- Aménagement optimal de la signalétique horizontale et verticale,
- Optimisation de la desserte des différentes destinations,
- Réalisation d'un plan de circulation,
- Optimisation des zones de stationnement,
- Aménagement du stationnement.

Le montant global de ces aménagements est estimé par le maître d'œuvre Techni-Conseil à 56 193.22 euros, répartis :

Postes généraux	5 962.77
Terrassement – Démolition	4 000.00
Voirie	29 474.91
Réception de chantier	800.00
Maîtrise d'œuvre	6 590.00
<b>Total H.T.</b>	<b>46 827.68</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>56 193.22</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DE VALIDER le projet d'aménagement et de sécurisation de la ZAC Herbue Châlin, de la voie verte et des parkings des bâtiments municipaux,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions auprès des partenaires susceptibles de financer cette opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le projet global de travaux cités ci-avant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER





# COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 avril 2016

Date de convocation

22 avril 2016

Date d'affichage

29 avril 2016

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Secrétaire de Séance :  
Frédéric JOORIS

L'an deux mil seize, le vingt huit avril à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, , M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

**Absents excusés** : Mme Anne-Christine LALLEMENT, Mme Emélie BLAISON (procuration à M. Frédéric JOORIS), M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK et Mme Françoise LAVILLAT (procuration à M. Bernard BAGARD)

Délibération  
N° 32-2016

**OBJET : CREATION D'UN POSTE SAISONNIER**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'augmentation de travail au cours de l'année au sein des services techniques, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160428-32-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2016

Publication : 03/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Article 1 :

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER

